

Le Droit Courant

REVUE HEBDOMADAIRE

DU COMMERCE, DE LA FINANCE, DE L'INDUSTRIE, DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET DES ASSURANCES.

VOL. XX

MONTRÉAL, VENDREDI, 23 AVRIL 1897

No 8

EXTRA

LE NOUVEAU TARIF.

Nous donnons en supplément les changements les plus importants du tarif ; l'heure à laquelle nous sont parvenus ces changements ne nous permet pas d'entrer dans tous les détails voulus ; nous compléterons les renseignements dans notre prochain numéro.

CHANGEMENTS AU TARIF

SPIRITUEUX

Alcool éthylique, esprit de vin, genièvre de toute espèce, rhum, whiskey, alcool amylo, esprit de pomme de terre, alcool de bois, absinthe, eau-de-vie et imitations, tafias, augostura, cordiaux, liqueurs de toute espèce etc., \$2.40 par gallon, au lieu de \$2.25.

Spiritueux et alcools de toute sorte mélangés d'ingrédients, sous le nom d'anodins, élixirs, essences, extraits, lotions, teintures ou médecines, vins médicaux, essences éthérées ou spiritueuses de fruits N. A. S. \$2.40 par gallon et 30 p. c., au lieu de \$2.25 et 30 p. c.

VINS

Aucun changement n'est apporté au tarif des vins mousseux et non mousseux.

PRODUITS AGRICOLES

Le blé d'inde est placé sur la liste des articles entrant en franchise.

Les bougies de paraffine sont frappés d'un droit de 30 p. c. *ad valorem*.

Le riz nettoyé acquitte un droit de 1½c par lb.

Les biscuits non sucrés paieront 25 p. c. *ad valorem*.

POISSONS ET LEURS PRODUITS

Aucun changement n'a été apporté aux droits frappant cette catégorie d'articles et de produits.

LIVRES, IMPRIMÉS ET PAPIERS

Les livres reliés ou non, tarifs de chemins de fer, de télégraphes, à l'exception des livres en blanc, des bibles, livres de prières, psautiers, ou livres d'hymnes, 20 p. c. *ad valorem* au lieu de 6c par livre.

Imprimés, brochures, cartes pour annonces, journaux de publicité, listes de prix illustrées, calendriers et almanachs pour publicité, circulaires, planches de modèles pour tailleurs et modistes et tous chromos ou autres ouvrages en couleurs autres que ceux peints ou dessinés à la main, dans un but commercial, de publicité ou non, imprimés ou étampés sur papier, carton ou autre matière ; étiquettes pour fruits, légumes, viandes, poissons, confiserie, etc., tickets, affiches, lithographiés ou imprimés en totalité ou en partie, 35 p. c. *ad valorem*. L'ancien tarif était de 6c. par lb. et 2½ p. c. *ad valorem* pour les matières d'annonce et de 15c. par lb. et de 25 p. c., pour étiquettes, etc.

Musique imprimée, reliée ou en feuilles, 25 p. c. *ad valorem* au lieu de 10c par lb.

Peintures, impressions, gravures, dessins, plans, reproductions, photographies et cartes, 20 p. c. *ad valorem*, au lieu de 10 p. c.

Journaux ou éditions supplémentaires ou leurs parties partiellement imprimés pour être complétés au Canada 20 p. c. *ad valorem* au lieu de 25 p. c.

Carton de paille en feuilles ou en rouleaux, papier et carton gonflés 25 p. c. *ad valorem* au lieu de 30c par 100 lbs.

PRODUITS CHIMIQUES, HUILES, PEINTURES

Acide acétique brut et acide pyrolique brut de toute force, mais n'excédant pas 30 p. c., 25 p. c. *ad valorem*.

Acide sulfurique 25 p. c. *ad valorem*, au lieu de 4 10c par lb.

Acide phosphorique 25 p. c. *ad valorem*, au lieu de 2c par lb.

Ether et chloroforme sulfuriques 25 p. c. *ad valorem*, au lieu de 5c par lb.

Préparations médicinales, chimiques ou pharmaceutiques composées y compris les préparations patentées, teintures, pilules, poudres, pastilles, sirops, cordiaux, bitters, anodins, toniques, emplâtres, liniments, onguents, pâtes, gouttes, eaux, essences et huiles, pourvu qu'ils soient reconnus par la Pharmacopée anglaise ou américaine ou le Codex français ; tous liquides 35 p. c. *ad valorem* et tous autres 25 p. c. *ad valorem*. L'ancien tarif était de 50 p. c. et de 25 p. c.

Pétrole brut, importé par les manufacturiers pour leurs industries 2½c par gallon au lieu de 3c.

Huiles de charbon et kérosène, naphte distillée, purifiée ou raffinée et pétrole et ses produits 5c par gallon au lieu de 6c.

CUIRS, CAOUTCHOUC ET LEURS PRODUITS

Dongola, cordouan, veau, mouton, agneau, chèvre ou chevreau, kangourou, alligator ou autres cuirs supérieurs, et tous cuirs préparés, cirés, glacés, ouvrés après tannage, cuirs à harnais, courroies en cuir et peaux de chamois 17½ p. c. *ad valorem*, au lieu de 15 et 17½ p. c.

Cuir vernis, émaillé, patenté et maroquin 25 p. c. *ad valorem*, au lieu de 22½ p. c.

Carton-cuir, cuirorde et leurs produits 25 p. c. *ad valorem*, au lieu de 20 p. c.

MÉTAUX

Le tarif se trouve complètement changé, nous donnerons les détails dans notre prochain numéro.

MARCHANDISES SÈCHES

Changements nombreux et importants, nous en donnerons la liste dans notre prochain numéro.

SUCRES, SIROPS ET MELASSES

Tous les sucres au-dessus du numéro seize, étalon de Hollande, et tous les sucres raffinés de toute sorte, degrés ou étalons, 1c par lb., au lieu de 1 14/100c par lb.

TABACS

Cigares et cigarettes, y compris le poids de l'enveloppe du paquet \$3 par lb. et 25 p. c. *ad valorem*, au lieu de \$2 et 25 p. c.

Tabac coupé, 50c par lb et 12½ p. c. *ad valorem*, au lieu de 40c par lb et 12½ p. c.

Tabac préparé N. A. S. et tabac à priser 45c. par lb et 12½ p. c. *ad valorem*, au lieu de 35c et 12½ p. c.